

Le devoir de Notre charge pastorale Nous oblige aujourd'hui, Nos Très Chers Frères, de vous prémunir contre un terrible danger qui menace les mœurs d'un certain nombre de nos ouailles.

Les Pères du quatrième concile de Québec disaient dans leur pastorale commune du 14 mai 1868, "qu'un bon livre dans une famille est comme un écho de la parole divine... mais aussi quels étranges ravages peut faire un mauvais livre !"

On peut dire la même chose d'un journal dont les effets peuvent être bons ou funestes selon la qualité des écrits qu'il contient.

Nous ajouterons avec les mêmes Pères ce cri d'alarme : "Fuyez donc comme la peste, ces livres (ou ces journaux) que l'esprit de ténèbres cherche à répandre partout; ne laissez pas entrer dans vos demeures ces poisons mortels de peur que vos enfants n'étendent leurs mains jusqu'à ces iniquités. (Ps. CXXIV. 3.)"

On vient de nous signaler un journal intitulé LE COURRIER DES ETATS UNIS, publié à New-York, comme renfermant des romans infâmes et qui malheureusement est trop répandu dans la population catholique de Québec et dans quelques paroisses de la campagne.

Nous avons examiné par Nous-même quelques numéros de ce journal et sommes restés convaincus qu'un père de famille ne peut en conscience lire lui-même ce journal et encore moins le laisser tomber sous les yeux de ses enfants. Il y a là de ces choses dont l'apôtre Saint Paul (Eph. V. 3) a dit qu'elles doivent être tellement en horreur à des chrétiens qu'elles ne peuvent pas même être mentionnées parmi eux, *ne nominetur in vobis*, et il en donne la raison, c'est que nous sommes tous appelés à être des saints, *sicut decet sanctos*: car ajoutez-il, comprenez bien que celui qui se rend coupable de ces turpitudes, *non habet hereditatem in regno Christi et Dei*, se rend indigne de posséder un jour cet héritage divin que le Christ nous a mérité par ses souffrances.

Que personne, dit encore ce grand apôtre, ne se laisse séduire par ces écrits, car c'est pour ces péchés-là que la colère de Dieu est tombée sur les enfants de l'incrédulité et de la désobéissance: *Nemo vos seducat inanibus verbis; propter hoc enim venit ira Dei in filios diffidentiae*. Le déluge et l'anéantissement des villes coupables par le feu du ciel, nous font assez connaître combien, d'un côté, le cœur humain est fragile et, de l'autre, jusqu'à quel point la clameur de ces monstruosités attire sur la tête des coupables la colère du Tout-puissant (Gen. XVIII. 20).

Après ces sévères avertissements, le grand Apôtre tire une conclusion pratique que nous devons vous répéter ici: *Nolite ergo effici participes eorum* (Eph. V. 7); gardez vous bien d'y avoir part avec eux, de peur que vous n'ayiez part aussi à leurs supplices temporels et éternels.

En conséquence, Nous déclarons que le susdit journal LE COURRIER DES ETATS UNIS, publié à New-York, ne peut être encouragé par aucun catholique sans une faute très grave.

Usant des pouvoirs formellement reconnus à notre autorité épiscopale par la dixième des règles de l'index publiées par ordre du Concile de Trente, nous défendons à tous nos diocésains sous peine de désobéissance

grave et même des censures, d'encourager par leur souscription, de lire et même de garder en leur possession le susdit journal.

Sera la présente ordonnance envoyée à tous les membres du clergé de l'archidiocèse et publiée dans les journaux, afin que personne ne puisse prétexter ignorance. Elle sera lue dans les paroisses de la ville de Québec et des faubourgs; et si quelque curé de la campagne a connaissance que ce journal soit reçu dans sa paroisse, il devra donner lecture de la présente ordonnance au prône le premier dimanche après réception.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre assistant secrétaire, le dix huitième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-deux.

† E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

C.-A. MAROIS, Ptre.,

Assistant-secrétaire.

La colonisation au Lac St. Jean.

Un membre du clergé du diocèse de Chicoutimi nous prie de publier dans la *Gazette des Campagnes* les détails suivants concernant cette partie importante de notre pays. M. J. O. B. Lafrenière, de St Cathbert, en est l'auteur.

Afin de publier ces renseignements dans un seul numéro de la *Gazette des Campagnes*, nous omettons pour aujourd'hui notre *causerie agricole*.

Voici ce qu'écrit au journal *Le Sorelois* M. Lafrenière, après avoir parcouru toute la vallée de Lac St-Jean :

Ayez la bonté de me faire la faveur de me réserver une place dans les colonnes de votre journal, pour publier les notes et remarques que j'ai prises lors de mon voyage au Lac St-Jean. Elles pourront intéresser vos lecteurs désireux d'émigrer dans cette vaste et fertile région. Mais en livrant ces notes à la presse, je n'ai pas la prétention de faire un chef d'œuvre littéraire ni d'orner chacune de mes phrases des fleurs de Belles-Lettres. Je laisse ces ornements du style à l'écrivain plus habile que moi auquel je n'ai pas l'ambition de m'égalier; quant à moi je ne ferai qu'un simple récit détaillé de tout ce que j'ai vu et remarqué dans mon voyage à la vallée du Saguenay et du Lac St-Jean. Espérant par mes renseignements être utile à tout cultivateur désireux d'aller s'établir dans des places avantageuses, et en même temps de travailler à jeter les fondements de la colonisation dans cette belle partie du pays, qui deviendra, j'en ai l'espérance, une des plus importantes. Je viens en même temps confirmer tout ce qu'ont écrit sur les terres du Saguenay et du Lac St-Jean, le Révd père Lacasse, le Gouvernement Fédéral et M. Buies et que leurs rapports sont strictement vrais. Je conseille à tous de lire leurs ouvrages et ils pourront puiser là des renseignements certains. Je crains de ne pas être assez heureux pour donner à ces terres tous les éloges qu'elles méritent. Mais je rapporterai seulement ce que j'ai vu moi-même et je réclame l'indulgence des lecteurs, s'ils sont fatigués par mes fautes de style,